

« retranchons ! & voulant couper toute fausse
 « interprétation & scandale , nous révoquons
 « tout-à-fait par nos ordres ce seul passage retran-
 « ché ; & pour que le Public en soit au plutôt
 « informé , nous ordonnons de publier le pré-
 « sent Universal sans délai dans tous les Gref-
 « fes du Royaume. » Donné l'an 1771 le 4.
 Décembre.

Ce Ministre a répondu au Comte de Pac par
 la Lettre suivante.

M O N S I E U R ,

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de
 Leurs Majestés Imp. & R. le nouveau Manifeste
 que vous venez de m'adresser par votre Lettre
 du 5. de ce mois , à la suite de celle du 3 , qui
 m'annonçoit qu'il ne tarderoit pas à me parvenir.
 Leurs Majestés y ont trouvé avec plaisir la révo-
 cation absolue du passage de votre Manifeste du
 9. Août 1770 , qui paroissoit inviter au régicide ;
 & comme moyennant cela , vous avez satisfait
 à ce qu'Elles vous avoient fait témoigner désirer ,
 Elles me chargent de vous faire connoître qu'Elles
 vous en savent gré , & que dans tout ce que
 pourra ne point être contraire au système de
 Neutralité qu'Elles ont adopté au sujet des dissen-
 sions de la Pologne , & sur lequel Elles ne jugent
 pas encore à propos de changer de résolution ; vous
 pouvez compter , vous , Monsieur , & tous vos
 Concitoyens , qui se conduiront en conséquence
 dans leurs Etats , de continuer à jouir des effets
 de leur bienveillance. Je suis bien aise , Monsieur ,
 d'être autorisé à vous en assurer , & je saisirai
 toujours avec plaisir les occasions de pouvoir vous
 donner des preuves de l'estime & de la considé-
 ration parfaite , avec lesquelles j'ai l'honneur d'être
 &c. A Vienne le 12. Décembre 1771.

Enli,